

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES  
N° 97.00.400.006.0 DU 26 NOVEMBRE 1997

## Transfert des décisions d'approbation C.E.E. de modèles de la société ROSEMOUNT SARL au bénéfice de la société FISHER ROSEMOUNT

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE, CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANTS

BROOKS INSTRUMENT, Statesboro GA 30458,  
Georgie, USA.

FISHER ROSEMOUNT, rue Paul Baudry, BP 10,  
68701 Cernay Cedex, France.

### DEMANDEUR

FISHER ROSEMOUNT, rue Paul Baudry, BP 10,  
68701 Cernay Cedex.

Atelier : 1, rue Traversière, 94523 Rungis Cedex.

### OBJET

Le présent certificat transfère au demandeur précité le bénéfice des certificats d'approbation C.E.E. de modèles antérieurement accordés à la société ROSEMOUNT SARL (France) par les certificats suivants :

- n° 92.00.422.003.0 du 17 septembre 1992 (1) relatif aux compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 62 DB, B 63 DEB, B 64 DEB, B 65 DEB, B 82 DB, B 83 DEB, B 84 DEB, B 85 DEB, B 92 DEB, B 93 DEB, B 94 DEB, B 95 DEB,

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1992, page 1301.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1993, page 826.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1993, page 1444.

BA 103, BA 104, BA 105, BA 113, BA 114, BA 115  
pour liquides autres que l'eau ;

- n° 93.00.522.002.0 du 15 juin 1993 (2) relatif au purgeur de gaz bloqueur ROSEMOUNT, modèle PB 150 pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

- n° 93.00.422.004.0 du 4 novembre 1993 (3) relatif aux compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 72 DB, B 73 DEB, B 74 DEB, B 75 DEB pour liquides autres que l'eau.

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à celles décrites dans les certificats précités accordés au bénéfice de la société ROSEMOUNT SARL.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats d'approbation C.E.E. de modèles précités.

La plaque d'identification des instruments doit comporter, outre les inscriptions réglementaires, la raison sociale du bénéficiaire du présent certificat.

### VALIDITE

Les limites de validité des certificats initiaux sont conservées.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA